Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260924-2026_09_017-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-SIX, le 24 septembre, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame CABON Marie-Thérèse, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 27 Votants : 29

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, Eric BLANCHO, Florence RAUFFLET, Franck GALUDEC, Séverine GUYOT, Benjamin VILAIN, Etienne LAURENT, Jean-Luc PICHOT, Patrick HUBERT, André ALLIO, Michel CRIAUD, Marc LE CHENADEC, Dominique LE JALLÉ, Edith LE PALAIRE, Manuela CADOU, Fabrice LE BOT, Raphaël EVAIN, Morgane DANIEL SCHMITT, Laëtitia NICOLAS, Elise JARRON-JAHANGARD, Angélique BERET, Pierre-Yves LE JALLÉ, Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN, Michèle COLLIN

Arrivée de :
Edith LE PALAIRE au bordereau N°2

Absents :
Monique DELANNOY donne pouvoir à Christine LE CADRE, en date du 28/08/2026
Hugo MAIRE donne pouvoir à Franck GALUDEC, en date du 22/09/2026

Date de convocation : 16/09/2026 Date d'affichage convocation : 17/09/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 01/10/2026

M. Jean-Luc PICHOT est désigné en tant que secrétaire de séance.
Les débats sont retransmis dans leur intégralité sur la chaîne YouTube de la Ville de Muzillac (https://www.youtube.com/watch?v=-CIOprEalfM)

Délibération 2026 09 017
CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS POUR LES OUVRAGES SOUTERRAINS

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau de distribution publique dans le secteur de l'avenue du parc, ENEDIS prévoit l'installation de 2 canalisations souterraines sur les parcelles cadastrées BP 1124 et 1125 riveraines de l'Avenue du Parc. Les travaux envisagés, outre le fait de desservir une construction en cours, permettront d'améliorer et renforcer le réseau électrique alimentant le complexe sportif du Parc ainsi que l'alimentation d'éventuels futurs équipements.
Il est donc nécessaire d'établir une convention de servitudes.
Un projet de convention a été adressé à la collectivité précisant la localisation des ouvrages et les conditions de chacune des parties.
Ce dossier a été présenté en Commission Aménagement et Cadre de Vie le 07 septembre dernier.
Madame La Maire demande au Conseil Municipal de :

- L'autoriser à signer la convention avec Enedis concernant les parcelles BP 1124 et BP 1125
- Donner mandat à l'Office Notarial Le Corguillé – Moura, (6 rue de Tréffléan – 56450 THEIX-NOYALO), pour établir une convention avec Enedis destinée à permettre l'installation d'ouvrages électriques sur les parcelles BP 1124 et BP 1125.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260924-2026_09_017-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** Mme la Maire à signer la convention avec Enedis concernant les parcelles BP 1124 et BP 1125 ;
- **DONNE MANDAT** à l'Office Notarial Le Corguillé – Moura, (6 rue de Tréffléan – 56450 THEIX-NOYALO), pour établir une convention avec Enedis destinée à permettre l'installation d'ouvrages électriques sur les parcelles BP 1124 et BP 1125.

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
La Maire, Marie-Thérèse CABON	Le secrétaire de séance, Jean-Luc PICHOT
	